

ETABLISSEMENT RURAL ANTIQUE AU LIEU-DIT « LES CRASSÉES » BILAN DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE DE FOUILLES

Nous présentons ici les résultats d'un programme de fouilles archéologiques qui a débuté en 2012 sur l'établissement antique des « Crassées », en parallèle aux campagnes menées sur le cimetière médiéval mitoyen, dont les résultats provisoires sont également présentés dans ce volume. Ils se poursuivront pendant cinq ans, à raison de trois semaines de chantier chaque été.

Ce programme est financé par la mairie de Saint-Dizier et l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Les étapes de son élaboration sont présentées par Stéphanie Desbrosse-Degobertière dans l'article suivant.

L'habitat gallo-romain des Crassées » : un site connu par les Bragards depuis le XIX^e siècle

Pour éviter toute confusion, le lieu-dit « Les Crassées » continue à être associé aux vestiges présentés, bien que l'adresse actuelle de la parcelle DL 153 sur laquelle ils se trouvent soit « Route de Joinville ».

Les dernières campagnes de fouille sur ce site sont dues à Louis Lepage, archéologue bragard principalement investi dans le Néolithique et la Protohistoire de la Haute-Marne, et particulièrement productif des années 1960 à 1980. Ses fouilles de l'établissement des Crassées s'échelonnent

de 1964 à 1969. Elles donnent lieu à six rapports déposés à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Châlons-en-Champagne, et à plusieurs publications dans des revues régionales (LEPAGE 1986 et LEPAGE 1992). A cette occasion, il retrace les sondages opérés sur le site depuis le XIX^e siècle : les premières observations remontent à 1856, lors de la construction de longs réservoirs qui traversent les salles balnéaires antiques (fig. 1). Les maçonneries dégagées sont rapidement interprétées comme celles d'un hypocauste appartenant aux termes d'une villa (FOUROT 1892, p. 11-13). En 1902, le terrain est passé entre les mains d'un agriculteur des abords de Saint-Dizier, Charles Chapron-Leclerc, qui poursuit l'exploration des salles balnéaires (ANONYME 1904, p. 148-151, WAFELLMAN 1909). Il est accompagné du docteur Chaussinand, alors directeur de l'asile des aliénés de Saint-Dizier et intéressé par l'archéologie gallo-romaine¹ (LEPAGE 1992, p. 3). L. Lepage ne parvient à récupérer que de rares éléments de ces sondages.

Lorsque L. Lepage reprend l'étude du site en 1964, il souhaite fouiller toutes les substructions préservées car il craint qu'elles soient détruites par



Fig. 1 : partie des bains préservés au sud du réservoir construit en 1856 (au premier plan), vue depuis le nord (anonyme, vers 1905, Musée municipal de Saint-Dizier).

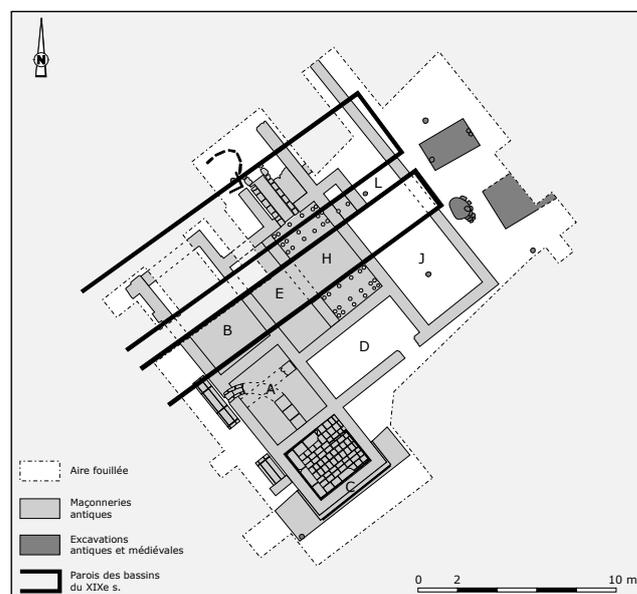


Fig. 2 : Plan des vestiges mis au jour au terme des fouilles de Louis Lepage (L. Lepage).

le canal d'aménée de la Marne au lac-réservoir du Der-Chantecoq, dont la construction est imminente. Il pense avoir atteint son but dès 1968 et restitue un bâtiment complet consacré en majorité aux bains (fig. 2). Cette disproportion lui fait parler d'habitat, et non de villa comme ses prédécesseurs.

Dans les années 1990, lorsque la zone commerciale du Chêne Saint-Amand se construit, la détection et la fouille des vestiges archéologiques menacés sont devenues des étapes obligatoires pour les aménageurs publics et privés, qui doivent en financer le coût. Telle est probablement la raison pour laquelle la parcelle de 10 757 m² qui

abrite le site gallo-romain n'intéresse aucun promoteur immobilier, alors que tous ces abords s'urbanisent progressivement. Mais au début des années 2000, la Société Civile Galichet décide d'acheter la parcelle pour y construire un bâtiment à usage commercial. Les sondages du diagnostic archéologique réalisés par l'Inrap en 2004 montrent alors l'ampleur des vestiges qu'il reste à fouiller : ceux de l'établissement gallo-romain couvrent en réalité toute la partie basse et la pente du terrain, et plusieurs centaines de sépultures d'une nécropole médiévale s'étendent sur la pente et la partie haute (fig. 3). Devant ces résultats, le promoteur abandonne son projet.

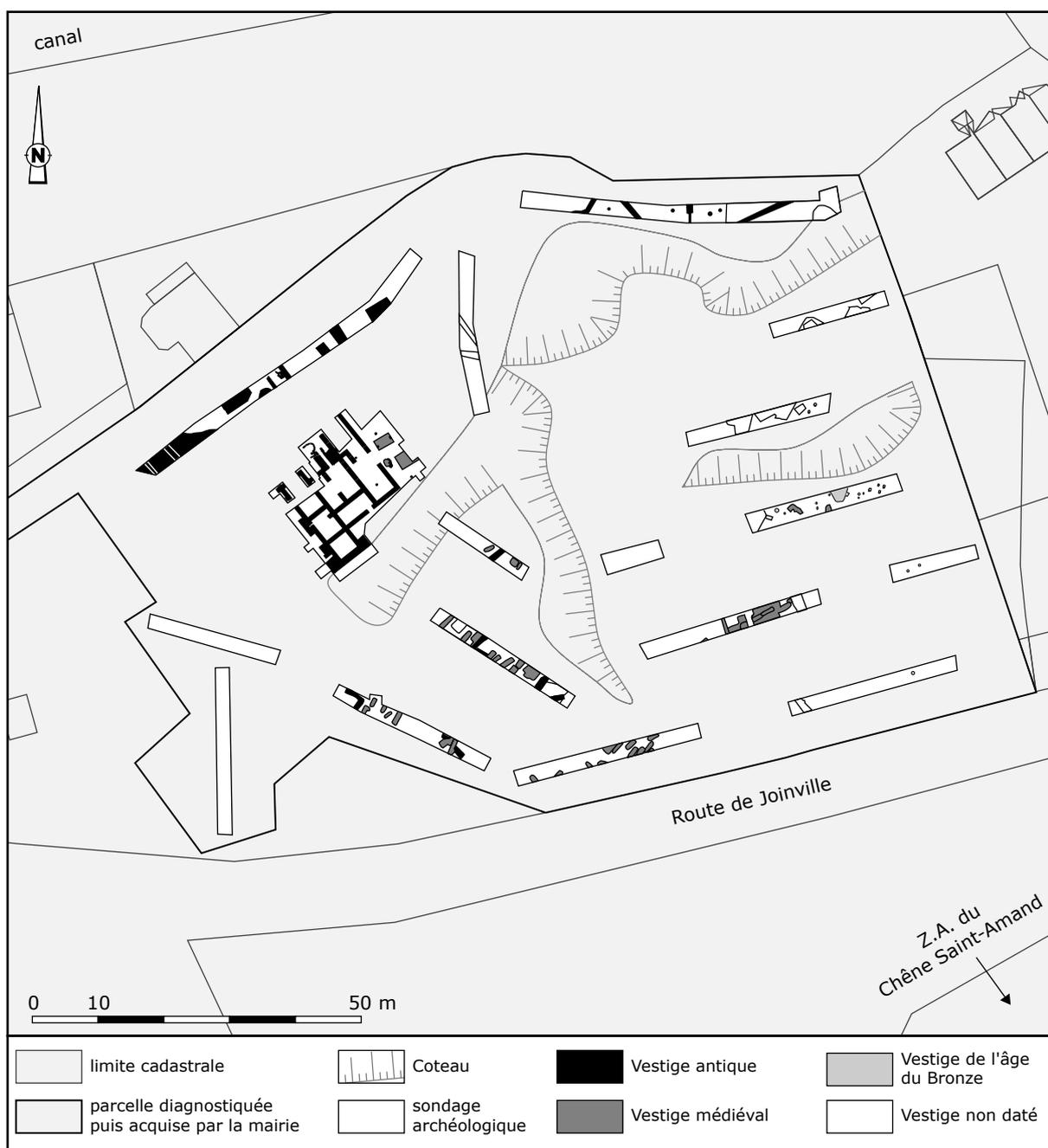


Fig. 3 : Plan des vestiges mis au jour par L. Lepage et par le diagnostic de l'Inrap réalisé en 2004 (L. Lepage, M.-C. Truc, R. Durost).

Objectifs des nouvelles fouilles

Les observations postérieures à celles de L. Le page ont donc mis en évidence l'étendue des vestiges au-delà des limites de fouilles des années 1960 : les salles balnéaires ne constituent qu'une extrémité du bâtiment résidentiel dont la suite se prolonge manifestement au-delà des limites de la parcelle, et la pente qui le surplombe au sud est compartimentée par des murs maçonnés

similaires à ceux de la résidence. Les vestiges gallo-romains ne se limitent donc pas au bâtiment d'habitation, qui reste à explorer lui aussi, mais à d'autres substructions qui couvrent les deux tiers de la parcelle (fig. 3).

En réalité, la limite méridionale de l'espace de résidence² pourrait bien se trouver au-delà, plus loin sur le sommet de la pente. En effet, la fouille du hameau médiéval réalisée au « Seugnon »

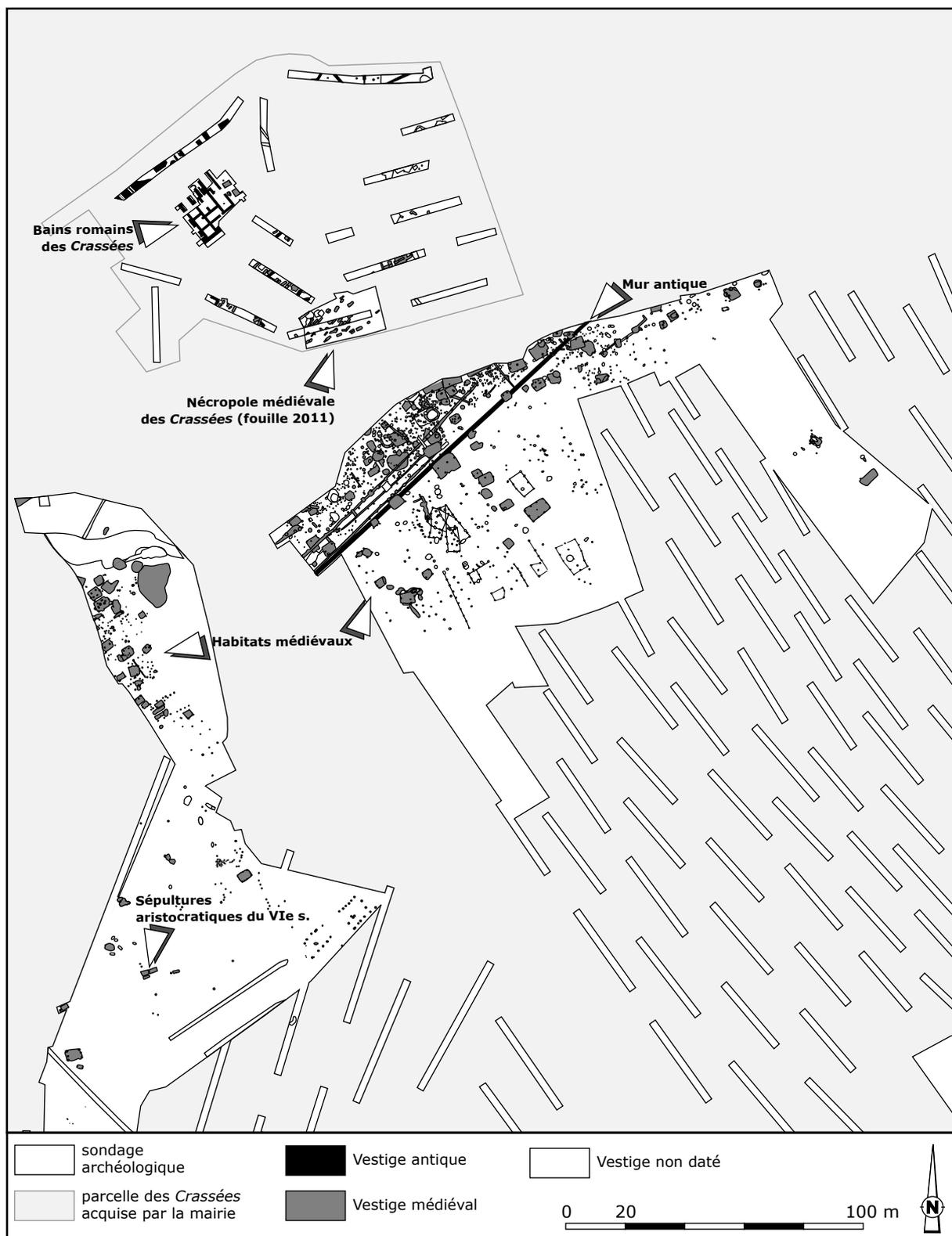


Fig. 4 : Plan des vestiges mis au jour autour de la parcelle des Crassées (N. Béague-Tahon, L. Lepage, M.-C. Truc, R. Durost).

avant l'aménagement de la zone commerciale du Chêne Saint Amand révèle un unique mur maçonné (fig. 4), qui traverse en ligne droite les 125 m de fouilles (BEAGUE-TAHON, BOURDIN, 1993, p. 12). Sa destruction par les aménagements médiévaux montre qu'il est antérieur (idem, p. 20). Même si des mesures précises manquent encore, son orientation s'apparente visiblement à celle des murs antiques des Crassées. Il est donc probable qu'ils appartiennent au même parcellaire. Or ce mur est le plus méridional connu. Au-delà, les opérations archéologiques se poursuivent sur plusieurs hectares sans révéler d'aménagements gallo-romains. Tout porte donc à croire que le mur marque l'assiette foncière de l'espace de résidence du domaine, à l'image de ceux observés sur le pourtour d'autres *villae* antiques (COLLART 1996).

Une telle interprétation entraîne deux conclusions importantes, qui motivent davantage la reprise des fouilles : elle accrédite d'une part l'interprétation selon laquelle les murs situés sur la pente appartiennent à l'habitat gallo-romain ou à ses communs, et montre d'autre part que la nécropole médiévale, telle qu'elle est connue actuellement, occupe exclusivement l'espace de résidence gallo-romain.

Il est donc dorénavant évident que les fouilles réalisées dans le passé n'atteignent qu'une fraction des aménagements laissés par l'établissement gallo-romain, et qu'elles ne peuvent suffire à connaître la chronologie et le contenu du domaine.

En 2002, la découverte des trois tombes aristocratiques du VI^e s. de notre ère à 250 m des bains romains (fig. 4) donne une valeur supplémentaire à l'étude des vestiges antiques (TRUC 2008, TRUC 2009, TRUC 2010, TRUC 2012, PARESYS, TRUC 2009). Pourquoi ces aristocrates sont-ils installés ici ? Le voisinage de la villa gallo-romaine a-t-il un sens ? N'en sont-ils pas d'une manière ou d'une autre les héritiers économiques et/ou fonciers ? Depuis les publications de L. Lepage, l'établissement des Crassées est réputé pour le corpus céramique de l'Antiquité tardive qu'il fournit, et qui prouve l'occupation soutenue du bâtiment résidentiel au moins jusqu'à la moitié du IV^e siècle (LEPAGE 1992). En revanche les niveaux d'abandon fouillés ne contiennent aucun indice qui puisse être contemporain de la chefferie mérovingienne. Il

faut attendre le X^e siècle pour voir réapparaître les vestiges d'un habitat, à savoir des vases en céramique ensevelis dans le comblement de deux cabanes semi-excavées et d'un four construits en bordure extérieure du bâtiment gallo-romain (fig. 2) (LEPAGE 1992, p. 9). Cette réoccupation surprend pour deux raisons : d'une part parce que ce type de cabane, bien qu'interprété comme annexe artisanale, s'accompagne généralement d'un habitat à part entière, et d'autre part parce que l'implantation des cabanes semble tenir compte du bâtiment antérieur, comme s'il marquait encore le paysage. Par conséquent, leur présence implique celle d'un habitat contemporain à cet endroit, dont l'agencement est manifestement conditionné par un parcellaire hérité de l'Antiquité³. Ces éléments font échos à l'organisation de l'habitat médiéval fouillé au sommet de la pente, qui elle aussi tient compte du mur antique évoqué plus haut (fig. 4) (BEAGUE-TAHON, BOURDIN, 1993, p. 12). L'abandon radical du secteur d'habitation de la villa à partir de la moitié du IV^e siècle paraît donc à son tour surprenant, et mérite d'être vérifié. Dans les fouilles à venir, l'attention doit autant se porter sur les maçonneries de l'Antiquité que sur d'éventuels aménagements postérieurs, ce qui reste un exercice particulièrement délicat en raison des fondations peu profondes qui caractérisent l'architecture rurale de la moitié nord de la France aux V^e et VI^e siècles. Quoi qu'il en soit, l'évolution qui mène l'établissement de l'Antiquité tardive jusqu'à son abandon ou à sa transformation reste un des principaux sujets d'étude de ces nouvelles campagnes.

L'étude des liens qui peuvent exister entre les élites antiques et mérovingiennes de Saint-Dizier peut se révéler particulièrement instructive car elle permet de dépasser le clivage historique qui compartimente généralement les recherches des antiquisants et des médiévistes. Si le bâtiment résidentiel des Crassées tombe probablement bien en ruine durant l'Antiquité tardive, et si un habitat groupé et son cimetière sont bel et bien créés *ex nihilo* au Haut Moyen Âge, la multiplication des observations archéologiques réalisées dans ce secteur suggère une relation historique entre les deux occupations. La césure historiographique du V^e est de moins en moins considérée par les chercheurs comme le signal d'une réinvention soudaine de l'exploitation des campagnes, qui aurait lieu après une désertion

progressive. Il semble au contraire qu'un lent et continu processus d'« acculturation réciproque » se déroule du III^e siècle jusqu'au XI^e siècle (DEVROEY 2003, p. 11-13). La mise en évidence de la proximité géographique d'une élite gallo-romaine et mérovingienne à Saint-Dizier est une occasion exceptionnelle de s'affranchir d'une frontière historique beaucoup trop arbitraire, et d'étudier les transformations qui mènent de l'une à l'autre.

La reprise des fouilles aux Crassées présente aussi des intérêts historiques à l'échelle locale, auxquels est sensible l'équipe municipale élue à Saint-Dizier. Contrairement à la plupart des villes françaises, l'origine de Saint-Dizier en tant qu'agglomération et centre de pouvoir, est médiévale. Ses premières fortifications sont érigées au XII^e siècle, date à partir de laquelle les documents historiques témoignent de son rôle administratif par la création d'une seigneurie (BUR 2005, p. 535). Or cette date coïncide avec l'abandon des deux hameaux médiévaux du Chêne Saint Amand (TRUC 2010, p. 20). Dans ce présent volume, S. Desbrosse-Degobertière constate que cette date coïncide tout autant avec celle des sépultures les plus tardives de la nécropole des Crassées. De toute évidence, les habitants du secteur partent et participent au peuplement de la nouvelle ville. En d'autres termes, le lien démographique ininterrompu entre la ville de Saint-Dizier, ces deux hameaux carolingiens, la chefferie mérovingienne et le domaine gallo-romain, ferait remonter au moins à l'époque gallo-romaine l'existence d'un point de peuplement influant à Saint-Dizier, muni d'une élite politique et économique.

L'imbrication de toutes ces étapes historiques dans un même secteur est mise en évidence pour la première fois par M.-C. Truc dans le catalogue de l'exposition consacrée aux tombes aristocratiques mérovingiennes (TRUC 2008), qui déclenche également l'implication de la ville dans son archéologie. Après le succès de l'exposition, la mairie décide d'acquérir la parcelle des Crassées, inexploitable d'un point de vue immobilier et laissée en friche par la S.C. Galichet, et d'y financer l'expertise archéologique de ses vestiges antiques et médiévaux⁴.

La reprise des fouilles de L. Lepage présente donc des intérêts de plusieurs points de vue. Leur atout principal réside dans les enseignements

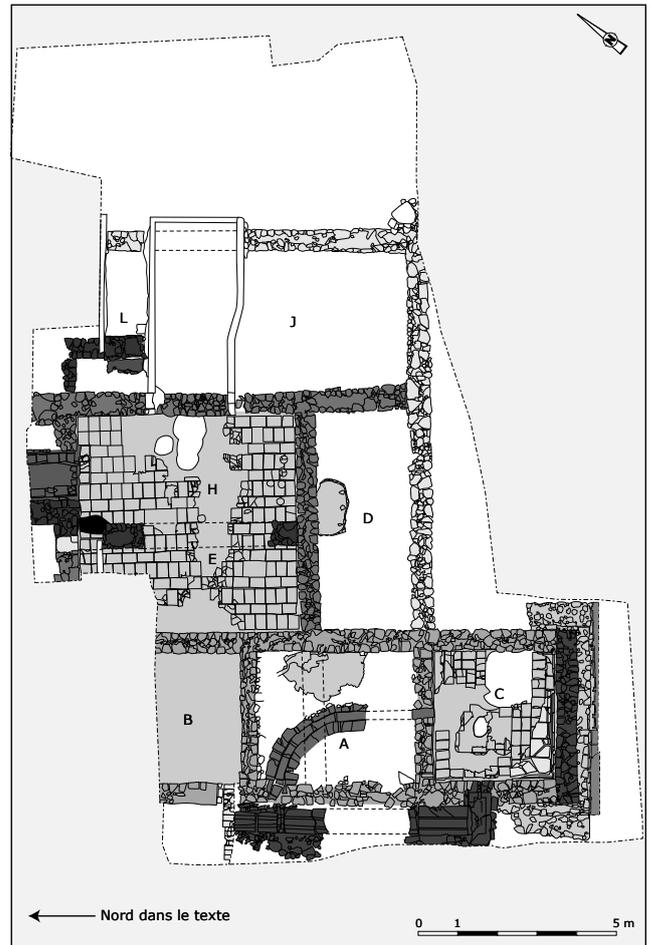


Fig. 5 : Plan pierre à pierre des maçonneries antiques identifiées en 2012 (équipe de fouille).

apportés entre temps par l'archéologie préventive (fig. 4). Les diagnostics et fouilles menés dans les années 1990-2000 aux Crassées mêmes et sur près de 30 hectares de haute terrasse, permettent désormais de raisonner à l'échelle d'un terroir, et non plus d'un « site archéologique »⁵. Au contraire, cette large fenêtre d'observation permet de voir de quelles manières les différents « sites » interfèrent, aussi bien à une période donnée que dans la durée. Les réponses concrètes que cette fenêtre autorise d'ores et déjà sur des questions historiques locales ne sont probablement pas étrangères à l'engouement que suscite chez les bragards la reprise des fouilles⁶.

Le territoire de Saint-Dizier et le Perthois à l'époque gallo-romaine

Aucune source historique antique ne semble citer le *pagus Pertensis*, mais son existence administrative est vraisemblable. En effet, de part et d'autre de la Marne entre Vitry-le-François et Saint-Dizier, la seule concentration de vestiges gallo-romains susceptible d'appartenir à une agglomération se trouve sur le territoire actuel

de Perthes (LEPAGE 1968b)⁷. L'abréviation PERTE(ensis) entourant un rameau sur une tessère découverte à Perthes même au XIX^e siècle (HOLLARD 1997, p. 17), laisse peu de doutes sur le nom antique de la région. Même si les bâtiments et la voirie de l'habitat groupé manquent toujours dans la documentation archéologique, les nombreuses découvertes fortuites de mobilier céramique, numismatique, lapidaire et statuaire signalées sur la commune témoignent de l'occupation de l'agglomération de la période augustéenne à la fin du IV^e siècle, voire le début du V^e siècle (LEPAGE 1968b ; HOLLARD 1997). Des nécropoles à inhumations sont décrites sur cinq lieux-dits (LEPAGE 1968b ; THEVENARD 1996, p. 281-282). Le mobilier funéraire appartient là aussi aux I^{er}, II^e, III^e et IV^e siècles, et la présence de sépultures mérovingiennes parmi certaines de ces nécropoles exclut a priori un hiatus au V^e siècle. En revanche, la nécropole à incinération du lieu-dit « Les Ormes » (FREZOUIS 1967, p. 294-295 ; RICHARD 1969 ; BOMPAIRE 1990 ; THEVENARD 1996, p. 281) correspond en réalité à un sanctuaire. Le mobilier récupéré lors de la destruction du site par une carrière renvoie bien à des dépôts cultuels : un nombre minimum de 320 vases en céramique dont la plupart sont miniaturisés, 44 monnaies dont des exemplaires fourrés ou en plomb (BOMPAIRE 1990), et du mobilier lapidaire exclusivement consacré à une divinité : Epona (deux stèles entières et trois fragments). Le mobilier numéraire et céramique situe la fréquentation du sanctuaire du II^e au IV^e siècle (RICHARD 1969).

L'occupation antique de la campagne du Perthois est une des plus documentées de Champagne-Ardenne grâce à l'archéologie



Fig. 6 : Aile ouest du bâtiment, vue depuis le sud. Au premier plan, la salle C (R. Durost).

préventive dans les carrières d'alluvions. Les résultats, encore inédits, montrent qu'à l'instar d'autres régions de Gaule Belgique abondamment documentées, les campagnes des deux premiers siècles de notre ère sont d'avantage occupées par des petites exploitations agricoles, de tradition laténienne, que par des villae où le bâtiment résidentiel en dur est séparé de la cour agricole. Puis, à la fin du II^e siècle, la plupart des fermes semblent abandonnées, relayées par des habitats dont les vestiges sont bien plus difficiles à identifier et à interpréter. La région développe également deux productions locales de céramique culinaire, dont l'une, autour de Saint-Dizier, semble perdurer jusqu'au Haut Moyen Âge (AHU-DELOR et alii 2010, p. 313-315). Les deux types d'établissement sont représentés sur le territoire de Saint-Dizier : une ferme de tradition laténienne rue Bonnor (DUROST 2006) et la villa des Crassées, la seule du Perthois à bénéficier d'une fouille avec la celle de Plichancourt (Marne) (GESTREAU 2006). Les quelques sépultures connues sur la commune résultent de découvertes fortuites mal documentées, tout comme le lot de vases miniatures et de monnaies découvert en 1877 au lieu-dit « Prinvault » (LEPAGE 1967).

La détermination de la cité antique dont dépend ce pagus est mal aisée. Les territoires de deux peuples de Gaule Lyonnaise et de deux peuples de Gaule Belgique convergent à cet endroit : les Lingons au sud, les Sénons à l'ouest par l'intermédiaire des Tricasses, Les Rèmes au nord par l'intermédiaire des Catalaunes (diocèse dont dépend le Perthois carolingien), et les Leuques à l'est. Dès la période antique, le pagus Pertensis forme donc une enclave dans les territoires voisins, quelle que soit la cité dont il dépend.

Première campagne de fouilles : un retour au secteur déjà fouillé

Cette campagne initiale a duré 4 semaines, en juin et juillet 2012, avec une équipe de 20 bénévoles dont 5 bragards.

Les raisons d'un réexamen des salles balnéaires

La campagne 2012 actualise la description du secteur de fouille des années 1960, en lui appliquant les méthodes d'enregistrement stratigraphique qui seront appliqués dans le futur au reste du site : décomposition des aménagements en unités stratigraphiques décrites individuellement

puis classées chronologiquement, enregistrement graphique pierre à pierre et photographique. Les fouilles de Louis Lepage réalisées de 1964 à 1969 s'accompagnent de descriptions stratigraphiques dans les secteurs épargnés par les sondages de 1856 et de 1902-1904, mais des informations importantes manquent : en dehors de la mise en évidence d'un remaniement du bain chaud et d'un mur du *tepidarium*, l'ensemble des maçonneries restantes est considéré comme un tout homogène et contemporain. Il fallait donc vérifier cette affirmation en cherchant à individualiser chaque étape de construction, les liaisons entre elles et les éventuelles reprises. Pour cela, les deux premières semaines de la campagne ont consisté à déterrer et nettoyer minutieusement la zone étudiée par Louis Lepage. Ce travail s'étend sur 215 m², où seuls les sondages de 1969 étirés de manière exiguë au nord sont exclus. Les deux semaines restantes ont consisté à décomposer et décrire précisément les aménagements antiques : sédiments préservés, murs et sols maçonnés (fig. 5).

A côté de ces préoccupations stratigraphiques, il persistait encore beaucoup d'incertitudes au sujet de la chronologie absolue du secteur balnéaire. Si son abandon est bien argumenté grâce au mobilier contenu dans les niveaux correspondants, et systématiquement reproduit dans les rapports de Louis Lepage, la construction de ces salles advient à une date inconnue. L. Lepage la situe au I^{er} ou II^e siècle, période de production du

mobilier céramique le plus ancien (essentiellement de la céramique gallo-belge, *terra rubra* et *nigra*) qui abonde dans le niveau d'occupation le plus profond extérieur au bâtiment (LEPAGE 1992, p. 9, couche V, zones K et M). Il identifie au même endroit un niveau postérieur (couche IVb) qu'il date par son mobilier des II^e et III^e siècles (*idem*), et enfin le niveau d'abandon, du IV^e siècle (couche IVa). La situation des substructions thermales par rapport à ces niveaux reste la grande incertitude au terme des travaux de L. Lepage. Les sondages qu'il réalise dans les fondations des sols des deux piscines sont mal documentés, alors qu'il y mentionne de la céramique appartenant au plus tôt au III^e siècle : un



Fig. 8 : Emprise d'origine de la salle H, vues depuis le nord, avec les deux tronçons du mur réduisant la salle dans la phase suivante (R. Durost).

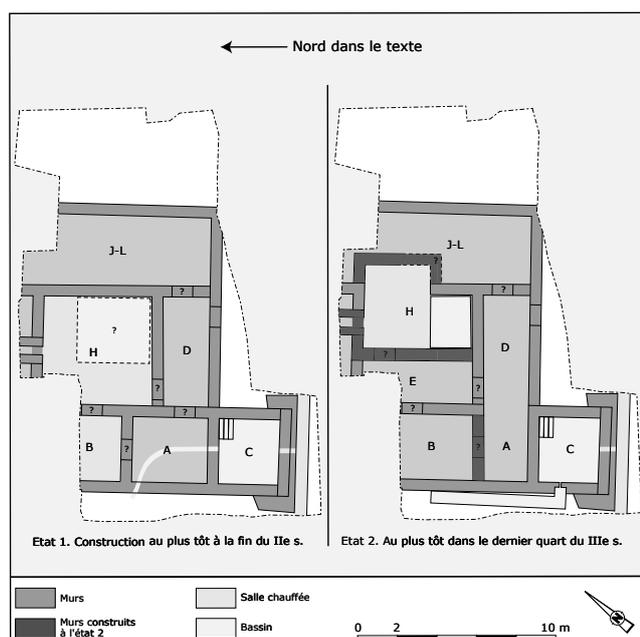


Fig. 7 : Plan des deux phases architecturales individualisées (R. Durost).



Fig. 9 : Paroi occidentale du premier canal de chauffe bouché par le mur de la deuxième phase, vue depuis le nord. La suie déposée à son débouché est bien visible sur l'area. (R. Durost).

bord d'amphore dans la piscine froide (LEPAGE 1992, p. 5, dessiné pl. XV, fig. 4), et « de la poterie de type craquelée bleutée » dans le mortier de fondation de l'*area* de la piscine chaude, non dessinée (LEPAGE 1965b, p. 3). Il est hélas impossible d'individualiser clairement ce matériel parmi les caisses de mobilier entreposées au Musée municipal de Saint-Dizier, mais le profil de l'amphore de la piscine froide semble pouvoir correspondre à une Gauloise 4, en circulation de la moitié du I^{er} siècle de notre ère jusqu'au III^e siècle.

Notre retour dans ce secteur en 2012 doit donc tenter de vérifier le décalage surprenant de deux siècles entre les niveaux d'occupation entourant le bâtiment, et la construction du bâtiment. La disparition de la plupart de la stratigraphie limite bien entendu les possibilités. Des sondages ont été réalisés dans les fondations des deux piscines et dans les strates conservées dans les autres salles, jusqu'à atteindre le substrat géologique. Dans les sols maçonnés, les sondages consistent à reprendre



Fig. 10 : Partie de la salle H dans son deuxième état, préservée au sud du bassin du XIX^e siècle. Derrière elle, le sol maçonné de la salle E est encadré de murs sur au moins deux côtés (anonyme, vers 1905, Musée municipal de Saint-Dizier).

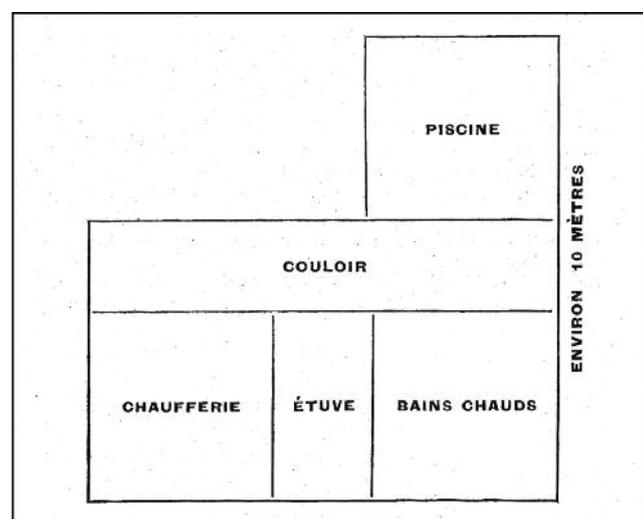


Fig. 11 : Plan des bains relevé en 1909 par M. Wafellman au terme des fouilles de Charles Chapron (WAFELLMAN 1909).

ceux des années 1960 et à en reculer les bermes, afin de préserver le site.

Pour simplifier les descriptions, les orientations énoncées dans le texte sont artificiellement décalées vers l'est : le nord dans le texte est en réalité le nord-ouest (fig. 5). Les appellations lettrées des salles adoptées par L. Lepage sont conservées, mais elles seront abandonnées à l'avenir car le nombre de pièces à découvrir dépassera probablement 26.

Les phases architecturales identifiées

Globalement, les descriptions de L. Lepage ne sont pas remises en cause, et nous renvoyons à la publication de ses travaux pour compléter celles faites ici (LEPAGE 1992). Des détails sont toutefois apparus en 2012 grâce à l'étude des maçonneries, de leur composition et de leurs liaisons.

La largeur des murs est globalement constante, oscillant autour de 55 cm. Les premiers construits sont ceux des trois salles les plus à l'ouest (salles A, B et C). Elles sont disposées en ligne, d'une largeur constante (3,35 m intra muros), et forment ainsi une aile dont seule l'extrémité sud est connue (fig. 6). Au nord, l'aile se poursuit au-delà de la fouille. Le mur du côté sud est le plus ancien (en foncé sur la fig. 5). Ceux des longs côtés s'appuient à lui, et sont chaînés aux murs qui compartimentent les pièces. Un dernier mur, moins large, s'appuie au parement extérieur du mur le plus au sud.

Après que cette aile soit achevée, le mur de façade du reste du bâtiment dégagé est construit. Là aussi, seul le côté sud et une partie du côté est est connu, avant qu'il ne disparaisse dans la berme de fouille. Les salles de cet espace sont divisées par un mur interne construit dans un troisième temps. Il s'agit de trois pièces : D au sud, H à l'intérieur (E n'existe pas encore), et J et L qui ne sont en réalité qu'une seule pièce, artificiellement compartimentée par les bassins du XIX^e siècle (en blanc sur la fig. 5).

Plus tard, cette ossature subit une restructuration qui concerne probablement toutes les pièces. L. Lepage n'individualise pas explicitement deux états, mais suffisamment de faits les prouvent (fig. 7).

La salle H, dont les vestiges sont identifiés comme ceux d'un hypocauste dès 1856, est dans le premier temps alignée à la salle D.

L'homogénéité de son dallage en briques le montre bien. Lors de la restructuration, elle est décalée vers l'est et empiète sur la salle J-L (murs les plus foncés de la fig. 5). Sa taille se réduit, passant d'un carré parfait de 5,50 m de côté *intra muros* à une largeur de 4,10. Pour ce faire, le côté ouest est fermé par un nouveau mur simplement posé sur le dallage de la pièce (fig. 8). Côté est, la pièce est agrandie par l'arasement du mur d'origine et par la construction d'un nouveau. Sa conservation uniquement dans le tiers nord de la salle empêche de connaître l'endroit où il se referme. Son interruption au sud correspond au passage du bassin du XIX^e siècle (en blanc sur la fig. 5) mais il ne réapparaît pas après, ce qui fait penser L. Lepage à une sorte de baignoire (LEPAGE 1992, p. 7). Quoi qu'il en soit, il ne se prolonge pas en ligne droite jusqu'au côté opposé car aucun vestige d'hypocauste n'apparaît à cet endroit, ni dans les sondages de L. Lepage, ni sur les photographies anciennes (fig. 1). Un sol de mortier hydraulique est aménagé contre la partie préservée au nord du réservoir du XIX^e siècle, afin de palier l'absence de briques.



Fig. 12 : Point d'intersection des deux évacuations successives du bassin du *frigidarium*, vu depuis l'ouest (R. Durost).



Fig. 13 : Raccordement de la canalisation du deuxième état au bassin du *frigidarium* (R. Durost).

dont il ne subsiste que les carreaux de terre cuite (section la plus claire du mur nord) de sa paroi ouest prises dans le mur de bordure de la salle (fig. 9). Lors de la restructuration, un mur bouche le vide de l'ancien conduit et se poursuit jusqu'au nouveau. La suie déposée sur l'*area* (en noir sur la fig. 5) témoigne elle aussi du premier emplacement.

Tous les murs construits lors de ces travaux se différencient nettement des précédents par l'abondance de sable contenu dans leur mortier de chaux, qui le rend bien plus friable et lui donne une couleur plus jaune. La largeur des murs semble également légèrement supérieure, avec 62 cm, même s'il est difficile de le certifier à partir des courts tronçons conservés.

L'espace exclu de l'hypocauste, c'est-à-dire le tiers ouest de la salle H originelle (pièce E), est remblayé afin de rehausser son sol au niveau de ceux des pièces voisines (les salles A, B et D). L. Lepage décrit et fouille intégralement cet apport de pierres non maçonnées, surmonté d'un sol en mortier (LEPAGE 1992, p. 6). Bien qu'il ne mesure que 2,15 m de largeur, ce nouvel espace constitue bien une pièce à part entière : les photographies prises au début du XX^e siècle montrent que les murs de la pièce, alors en meilleur état qu'aujourd'hui, ferment l'espace en s'élevant plus haut que le sol de mortier (fig. 10).

Les transformations touchent ensuite le mur de séparation entre les salles A et B. Celui d'origine est arasé et un nouveau est construit 1,15 m plus au sud, dans l'alignement de celui qui sépare les pièces D et H. Il est aujourd'hui entièrement détruit, mais sont tracé figure en pointillé sur le plan. D'après le plan qu'il intègre à sa publication

de 1909, M. Wafellman semble pouvoir le suivre d'un bout à l'autre de la pièce, alors qu'en 1964, L. Lepage n'en dispose déjà plus que d'une extrémité (fig. 2) (LEPAGE 1992, p. 4). Cette érosion rapide s'explique par le fait qu'il repose sur le sol maçonné préexistant en salle A. Il n'a pas de fondations.

L'organisation des pièces pourrait subir une dernière modification avec la suppression du mur qui sépare la salle D et la salle A alors raccourcie. En effet, sur le plan de M. Wafellman évoqué plus haut, il ne figure pas de mur à cet endroit, où l'espace est au contraire qualifié de long « couloir » encore pourvu d'un décor de « marbre avec mosaïque » au sol (fig. 11). Le mur de séparation semble donc parfaitement invisible sous l'ornementation du sol, probablement modifié lors de l'unification des deux pièces. En 2012, ce tronçon de mur culmine à 146,04 m, soit seulement 3 cm plus haut que le mortier de sol conservé en salle A. Il est donc tout à fait possible qu'il soit recouvert par le pavement qui unifie les deux pièces.

La dernière transformation identifiée concerne la canalisation qui part de la salle C (un bassin, nous le verrons). En effet deux canalisations existent, un caniveau en roche calcaire passant par l'extérieur du bâtiment, contre sa façade ouest, et un caniveau souterrain en briques passant par la salle A avant de déboucher à l'extérieur (fig. 5). L. Lepage, auquel nous renvoyons pour une description détaillée de leur composition, suggère une utilisation synchrone des deux canalisations (LEPAGE 1992, p. 9). Elle est impossible car à leur intersection, le fond de la canalisation de brique est plus bas de 14 cm que le rebord du caniveau (fig. 12). Le premier ne peut donc se jeter dans le second. De toute évidence, il s'agit de deux évacuations successives. L'originale doit être celle passant par la salle A. En effet, son point de départ est prévu dès

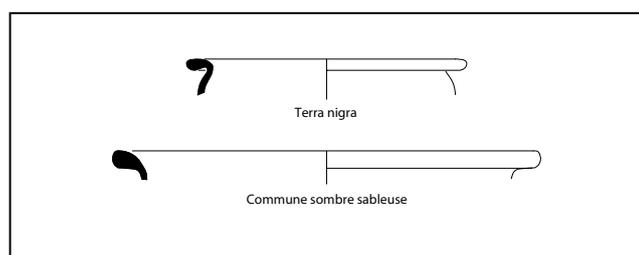


Fig. 14 : Echantillon de la céramique issue des fondations de l'area (A. Delor-Ahü).

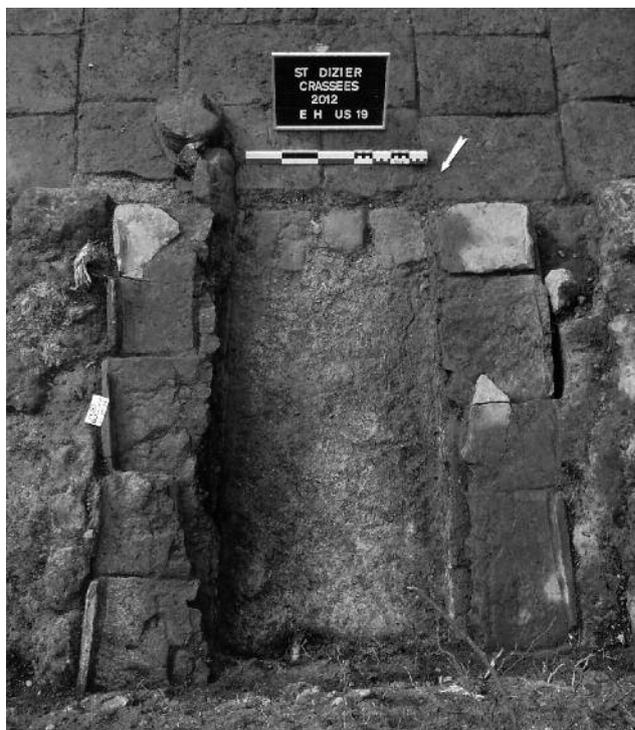


Fig. 15 : Débouché du second canal de chauffage dans l'hypocauste, vu depuis le nord (R. Durost).

l'origine dans la maçonnerie du mur sud de la salle, où son fond étanche en mortier hydraulique est encore bien visible. De même, sa sortie est apparemment incluse dans le mur ouest, où elle est cassée au raz du parement extérieur lorsque le caniveau est installé⁸. Ce dernier relaye donc bien le premier. De plus, la perforation du mur ouest du bassin (salle C) afin d'y introduire le point de départ du caniveau est bien visible (fig. 13) : les moellons retirés laissent place à un conduit constitué de trois morceaux de terre cuite architecturale pris dans du mortier hydraulique, qui aboutit au caniveau. Du côté du parement interne, une simple goulotte est taillée afin d'introduire un tuyau de plomb, encore en place dans les années 1960 (LEPAGE 1992, p. 9).

La datation des phases

L'étude de la céramique récoltée en 2012 est due à A. Delor-Ahü. Les sondages réalisés dans les maçonneries des deux piscines confirment la datation basse du bâtiment visible aujourd'hui. Si les tessons issus du mortier hydraulique de l'area de l'hypocauste de la salle H ne sont pas très pertinents, ils permettent toutefois de rejeter la construction au plus tôt à la fin du 1^{er} siècle de notre ère (bol à lèvre éversée en marli B36 (DERU 1996) en *terra nigra* (fig. 14). Le fond de mortier Curle 21 en sigillée pris dans les fondations du bain froid salle C rejette quant à lui cette maçonnerie aux dernières décennies du

II^e siècle. Les données obtenues cette année situent donc au plus tôt à cette date la construction de tout le bâtiment, puisque les relations chronologiques des murs, établies elles aussi cette année, prouvent que la salle C est la première à être bâtie. Il persiste donc un décalage chronologique entre l'édifice et le mobilier le plus ancien reproduit par L. Lepage.

La date à laquelle le bâtiment est restructuré et l'évacuation du bassin froid modifiée n'est pas assurée. L'absence de mobilier dans la canalisation d'origine du bassin interdit de savoir à quelle date elle est hors d'usage (LEPAGE 1992, p. 5). Quant aux restructurations des pièces, l'argument principal aurait été la datation du mobilier contenu dans le remblai de la partie condamnée de l'hypocauste, la salle E. Sa fouille ne semble hélas n'avoir livré que des dalles en pierre de Savonnières (LEPAGE 1965b et 1966). Le seul indice est apporté par L. Lepage, qui signale une monnaie frappée à l'effigie de Tetricus dans le béton de sol de la salle D (LEPAGE 1992, p. 6). Si comme nous l'avons déduit plus haut, ce sol est bien modifié lorsque les salles A et D sont réunies, cette monnaie permettrait donc de dater du dernier quart du III^e siècle au plus tôt les travaux. En revanche la monnaie à l'effigie de Constantin censée provenir du même mortier de sol est à considérer avec circonspection (*idem*). En effet, dans le rapport de fouille de son année de découverte, il est dit qu'elle provient non pas de la maçonnerie, mais de 15 cm de profondeur, dans les « terres noires » de surface (LEPAGE 1965b, p. 8).

La campagne de 2012 confirme avec de maigres éléments la durée d'occupation du bâtiment. La

partie de la pièce J-L située au sud du bassin du XIX^e s conserve au moins deux niveaux anthropisés. Il en existe peut-être d'autres en dessous mais l'eau circulant abondamment à partir de cette profondeur a empêché de poursuivre leur sondage, effectué contre le mur est de la pièce. Il s'agit d'abord d'un niveau limoneux brun foncé fouillé sur une trentaine de centimètres d'épaisseur, contenant du sable, du charbon de bois et quelques galets (US 71), recouvert par un niveau essentiellement composé de galets, de sable, de quelques cailloux et de quelques poches limoneuses (US 30), correspondant peut-être au niveau de sol. Or le niveau inférieur a livré une panse de jatte à colerette basse spécifique des



Fig. 16 : Mortier de sol de l'area de la salle B, vu depuis l'ouest (R. Durost).

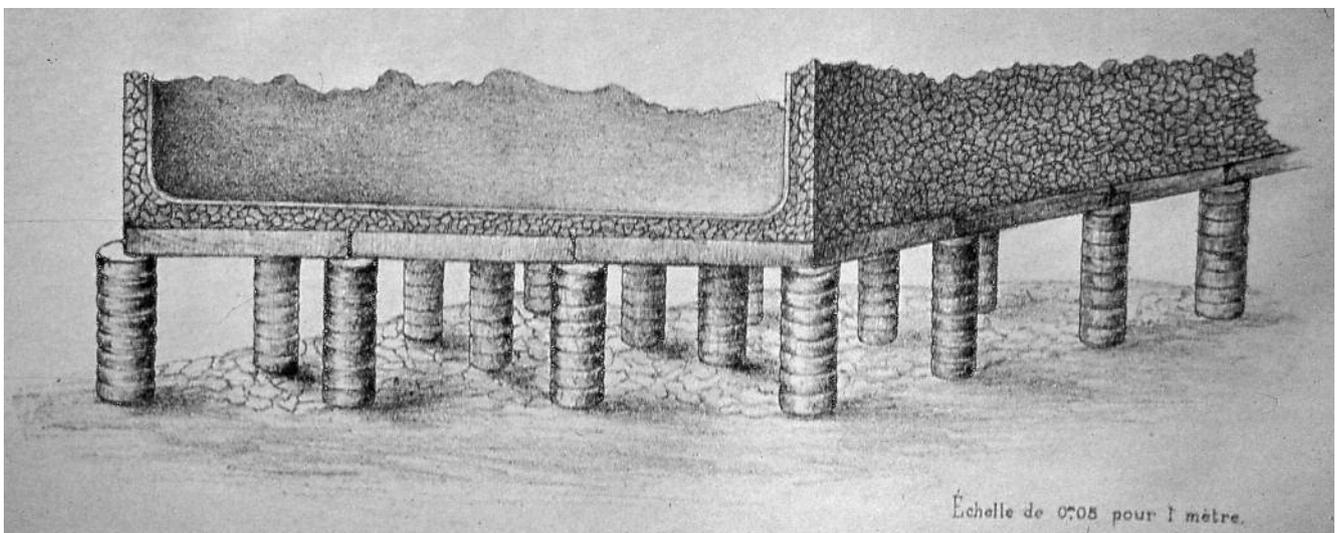


Fig. 17 : Restitution de la salle H par l'Abbé Fourot à partir de ses observations de terrain (FOUROT 1892, pl. II).

contextes de la seconde moitié du IV^e siècle et au moins du début du V^e siècle (pâte mi fine sombre, comparable au type CFL 4 ou 5 de Champagne méridionale et de Bourgogne : SEGUIER 2011 ; KASPRZYK, MOUTON-VENAULT 2011).

En revanche, les quelques centimètres de sédiment préservés sur le fond du canal de chauffe du second *praefornium* n'ont pas livré de matériel cette année (fig. 15).

Nous rappelons ici les éléments fournis par les fouilles de L. Lepage sur l'occupation du bâtiment : la monnaie de Tetricus déjà mentionnée dans le béton de sol de la salle D, et des tessons de dérivée de sigillée décorée à la molette dans les cendres du foyer du *praefornium* (LEPAGE 1992, p. 6-7). Par ailleurs, le mobilier contenu dans la terre qui recouvrait les vestiges tels que L. Lepage les avait laissés montre toujours la densité de l'occupation de l'Antiquité tardive : céramiques sombres kaoliniques (dites « craquelées bleutées »), céramiques à dégraissant coquiller, métallifères d'Argonne, plat à engobe rouge pompéien du centre de la Gaule, céramiques à revêtement argileux Chenet 323a des ateliers de Jaulges-et-Villiers-Vineux (Yonne), et bols dérivés de sigillée Chenet 320 produits en Argonne, illustrent l'occupation des III^e et IV^e siècles. Le décor à la molette d'un de ces derniers vases appartient au groupe 4 défini par W. Hübener (HÜBENER 1968), c'est-à-dire de productions du dernier quart du IV^e et à la première moitié du V^e siècle. Notons qu'à l'heure actuelle, il s'agit du seul élément antique trouvé sur le site, assurément postérieur à la moitié du IV^e siècle.

Actuellement, nous pouvons donc affirmer que les salles balnéaires telles qu'elles se présentent aujourd'hui sont construites au plus tôt à la fin du II^e siècle, et sont occupées de manière soutenue au moins jusqu'au milieu du IV^e siècle. La restructuration de tout ce secteur semble intervenir au plus tôt dans le dernier quart du III^e siècle. Le matériel le plus précoce recueilli par L. Lepage autour du bâtiment (sigillée du sud de la Gaule, céramique gallo-belge) est donc produit par une occupation antérieure à ces bains⁹.

Des bains privés typiques de la période gallo-romaine

Cette partie de bâtiment présente le plan caractéristique des bains qui équipent les établissements ruraux de rang élevé de la province



Fig. 18 : Fondations du bassin du frigidarium, salle C (F. Menec).



Fig. 19 : Vestiges de l'escalier d'accès au frigidarium, dans l'angle nord-est de la salle C (R. Durost).

impériale de Gaule Belgique. Les pièces connues ici permettent d'effectuer les parties essentielles du parcours thermal de délasserment de tradition romaine, à savoir une immersion dans un bain chaud puis froid, afin de « provoquer chez le baigneur un choc thermique resserrant ses pores dilatés et le revigorant. » (BOUET 2003, p. 9). Dans un ouvrage consacré à l'architecture balnéaire de Gaule Narbonnaise, A. Bouet résume ainsi le parcours thermal typique : « Une fois parvenu dans l'établissement des bains, le baigneur se déshabillait dans un vestiaire (*apodyterium*). Deux solutions s'offraient à lui : s'échauffer « activement » en se livrant au sport dans la palestre ou dans une salle éventuellement spécialisée¹⁰, s'échauffer « passivement » dans une pièce tiède, le *tepidarium*. Après cet échauffement, sportifs et non sportifs devaient se nettoyer au strigile – dans une salle pouvant être réservée à cet effet dans les grands édifices, le *destricarium* – avant de s'oindre d'huile (la salle spécialisée avait pour nom *unctorium*). Il passait ensuite dans l'étuve – le *laconium* – dans le but d'activer la sudation, puis dans la salle du bain chaud, le *caldarium*. Avant de parvenir à la salle du bain froid, le *frigidarium*, il pouvait traverser une autre pièce tiède servant de sas thermique, appelée

tepidarium de sortie. Il s'immergeait dans le bassin de la salle froide ou, à l'extérieur du bâtiment, dans la *natatio*. Une fois essuyé, il avait droit à une dernière onction qui lui assurait le bien-être et le parfumait avant de regagner l'*apodyterium*. Ces différentes phases du bain pouvaient se dérouler chacune dans une pièce particulière, mais, nous le verrons, la plupart du temps – au moins en Gaule Narbonnaise – certaines d'entre elles étaient regroupées. » (BOUET 2003, p. 10). De toute évidence, c'est aussi le cas dans les bains de Saint-Dizier.

Le *caldarium*

Les observations de cette campagne permettent d'affirmer que le chauffage par hypocauste s'étend à l'origine dans les salles B et H. Il n'en subsiste aujourd'hui que l'*area*, c'est-à-dire le sous-sol. Même si les carreaux de terre cuite de l'*area* ne sont conservés que dans la salle H, le mortier hydraulique sous-jacent s'étend à la même altitude dans toute la salle B. Il a manifestement subi à cet endroit un martelage volontaire qu'il est difficile d'expliquer (fig. 16). Il existe certainement un bassin chaud dès cette phase, que l'on imagine plus logiquement en salle H car c'est là que le canal de chauffe débouche et permet d'atteindre les températures les plus élevées (fig. 7). Quant à la salle B, elle correspond sans doute au *laconium* (étuve) ou au *tepidarium* (salle tiède).

Les travaux qui décalent la salle H vers l'est visent aussi à réduire la surface chauffée par le nouveau *praefornium* : la salle H passe de 30 à un maximum de 20 m², et l'hypocauste de la salle B est condamné (*infra*). La fiabilité des maçonneries est nettement inférieure, à l'image

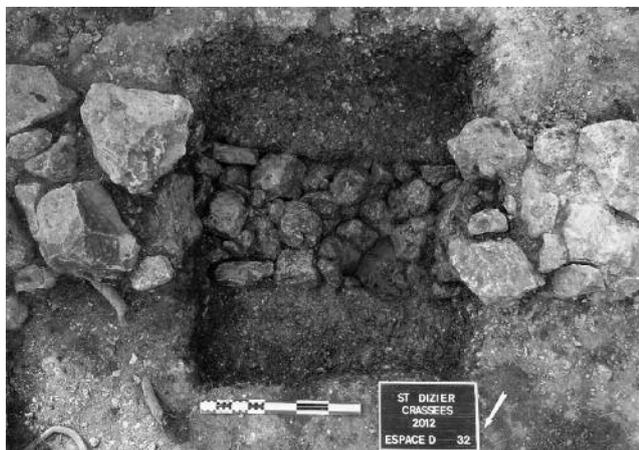


Fig. 20 : Niveau d'apparition du tronçon manquant au mur sud de la salle D, vu depuis le sud (P. Bertholet).

du mortier et de ses fragiles fondations faisant office d'*area* dans l'extension de la salle H. Lors de sa découverte en 1856, la partie de l'hypocauste de la salle H située au sud du réservoir du XIX^e siècle était encore en place : à cet endroit est décrite par l'abbé Fourot « une aire en ciment de cinq à six mètres, recouvrant un carrelage en briques carrées de 40 cent. environ. » « Sur ce carrelage on avait coulé un béton grossier, puis un ciment blanchâtre qui se relevait aux angles de la pièce pour en revêtir les parois et éviter la déperdition de la chaleur ou des eaux. » (FOUROT 1892, p. 12) (fig. 17). Cette description correspond clairement à celle des parois d'un bassin. En revanche il est impossible de savoir s'il s'étendait à toute la salle, et de quelle manière il se remplissait et se vidangeait¹¹.

Lors de cette phase, la salle E appartient peut-être encore aux salles chaudes, ou tout du moins tièdes. Même en l'absence de chauffage par son sol, elle peut profiter de la chaleur de la pièce voisine.

Le *frigidarium*

Le bassin froid se situe sans ambiguïté en salle C. La reprise d'un sondage réalisé dans les fondations de la pièce par L. Lepage confirme bien l'absence de chauffage au sol : il s'agit de fondations puissantes, probablement prévues pour résister au poids de l'eau, constituées d'un hérisson de gros moellons calcaires qui soutiennent un lit de mortier hydraulique de 20 cm d'épaisseur (fig. 18). Deux niveaux de carreaux de terre cuite eux aussi pris dans le mortier hydraulique suivent, et supportent une dernière maçonnerie du même mortier maintenant des dalles en calcaire de Savonnières. L'étanchéité des parois est assurée par les deux dernières couches de mortier hydraulique citées, qui remontent le long des quatre murs.

Cet assemblage est valable dans toute la pièce et forme donc un bassin de 9 m². Dans l'angle nord-est, le niveau sommital de carreaux de terre cuite est recouvert d'un étage supplémentaire de carreaux, lui-même recouvert de mortier hydraulique (fig. 19). Cet aménagement n'est conservé que sur une rangée, le long du mur nord. Il s'agit sans doute de l'escalier d'accès au bassin. En effet, même si l'écart de hauteur entre le fond de la baignoire et le sol de mortier de la salle voisine, salle A, n'est que de 25 cm, il doit exister un muret pour augmenter la profondeur d'eau et permettre ainsi au baigneur de s'immerger intégralement.

L'étude des murs du bâtiment a montré que cette pièce est la première à être construite, et son mur sud le premier des quatre (fig. 5). Cette priorité s'explique sans doute par les efforts fournis par les bâtisseurs pour s'approcher au plus près de la source qui sourde de ce côté, sur la pente. L. Lepage décrit déjà dans ses travaux le profond caniveau construit contre la façade sud de la salle. De ce côté, le mur est doublé d'un second, moins épais, dont le parement est légèrement incliné. Ce parement est recouvert de tegulae plaquées contre lui, maintenues par des crampons en fer, et recouvertes à leur tour d'une couche de mortier hydraulique qui forme la paroi du caniveau (fig. 6). Cet aménagement débordé d'une soixantaine de centimètres de chaque côté du mur, où il est soutenu par une maçonnerie. L'inondation permanente du secteur lors de notre fouille n'a pas permis d'atteindre le fond du caniveau. En revanche L. Lepage a réussi à l'explorer davantage en 1965 (LEPAGE 1965b, fig. 15, et LEPAGE 1986, fig. 4) : le caniveau est alors conservé sur 1,10 m de hauteur ce qui, d'après nos mesures, permet de situer son fond environ 65 cm plus bas que le fond du bassin de la salle. Ce fond reste en mortier hydraulique et forme une cuvette dont la remontée de l'autre côté n'est pas commenté. De toute évidence, cet aménagement cherche à canaliser l'eau qui sourde à cet endroit, pour à la fois l'utiliser dans le bassin de la salle C et en rejeter le trop plein de part et d'autre. L'importante profondeur du caniveau, où l'eau devait s'accumuler sur plus d'1 m, sert probablement de zone de décantation par stagnation, afin d'assainir l'eau qui entre dans le bain. Cet accès doit se faire par le mur, à une hauteur non conservée puisque elle doit au moins équivaloir à celle de la surface du bain.

Cette construction illustre toute la difficulté architecturale des quartiers balnéaires romains, où il faut s'approcher au plus près d'un point d'eau tout en préservant l'assainissement du bâtiment. A cet égard, le fait que les travaux du bâtiment commencent par cette salle s'explique sans doute par cette contrainte hydraulique : il faut à la fois coller le plus possible l'édifice au pied de la pente pour profiter de la source, mais aussi canaliser cette eau dès le début des travaux pour ne pas inonder le chantier.

La recherche de la proximité de la pente s'explique certainement aussi par la volonté de proposer un bain froid en eau courante. En effet, en se positionnant au pied immédiat du coteau par ailleurs

relativement raide, il est possible de créer une chute d'eau permanente : la surface du caniveau extérieur peut être suffisamment rehaussée pour être à la fois supérieure à celle du bain de la salle, et toujours remplie à raz-bord. De cette manière, le fil d'eau peut être permanent dans le bain.

Il s'agit d'un avantage majeur pour un *frigidarium*, où la température de l'eau doit rester la plus basse possible afin de « provoquer chez le baigneur un choc thermique » (BOUET 2003, p. 9), tout comme à la sortie des saunas scandinaves actuels. A cet égard, la position excentrée de la pièce est elle aussi destinée à la refroidir le plus possible : en ayant trois de ses côtés en contact avec l'extérieur, elle échappe presque totalement à la chaleur qui pourrait rayonner du *caldarium*, et ne réchauffe pas l'eau du bain. C'est donc volontairement que lors des travaux, le reste du bâtiment n'est aligné qu'à la pièce suivante, salle A.

Les salles A et D : tepidarium et apodyterium ?

La position de la salle A à l'origine, intercalée entre le secteur chauffé des salles B et H et le bassin froid de la salle C, en fait sans équivoque un espace du parcours thermal. Ses 13 m² correspondent clairement à un « sas thermique » servant à passer de l'un à l'autre, à se préparer à plonger dans l'eau froide. Un lambeau de sol en mortier est conservé contre son mur est, et permet de savoir que le niveau de circulation de cet état se situe dans l'état final à 146,00 m NGF.

Il existe peut-être une fonction antérieure à la salle A. En effet, le sondage qu'y effectue L. Lepage en 1964 dans l'angle sud-est, dévoile des fondations empierrées et maçonnées de près d'1,20 m d'épaisseur, tant pour les murs que pour le sol, c'est-à-dire équivalentes à celles du bassin froid (LEPAGE 1992, p. 4). Elles surprennent pour une simple pièce de circulation sans chauffage au sol ni masse d'eau à supporter. Il serait étonnant que ce terrassement, qui semble s'étendre à toute la pièce, serve seulement à contenir le plan d'eau voisin qui, nous le rappelons, ne s'enfonce que de 25 cm par rapport au sol de la salle A. Il est peut-être plus pratique pour les maçons d'excaver cette pièce en sachant que les deux espaces qui l'encadrent sont elles aussi excavées, l'une parce qu'elle abrite un grand bassin (salle C), et l'autre parce qu'elle est chauffée par le sous-sol (salle B). Il n'y a pas d'explication assurée pour l'instant.

Dans la deuxième phase, le « sas thermique » est agrandi au détriment du *caldarium*, et est décalé vers le nord : il occupe la nouvelle salle E et la salle B, alors agrandie (fig. 7). L'une doit rester tiède et faire office de *tepidarium* (BOUET 2003, p. 10). Lors de cette phase, la salle A peut alors faire partie intégrante du *frigidarium*.

La fonction de la salle D n'est pas assurée dans la première phase. L'hypothèse la plus crédible reste celle d'une pièce d'introduction et de sortie des bains, c'est-à-dire les vestiaires, l'*apodyterium*, où le baigneur laisse ses vêtements. Sa position permet en effet à la fois d'arriver dans les salles chauffées immédiatement après s'être dévêtu, et de retourner directement à ses habits à la sortie du bain froid.

Lors de la deuxième phase, la réunion probable de cette pièce avec la salle A alors raccourcie, ainsi que le soin apporté à la décoration du sol et des murs, laisse peu de doutes sur son rôle d'*apodyterium*. Le décor qui ornait le sol est hélas totalement détruit. Il ne reste qu'un lambeau de la couche de préparation contre le mur nord (fig. 5). Sa première description date de 1909 et précise que toutes les pièces dégagées ont un sol en briques, « sauf pour le couloir qui était pavé de marbre avec mosaïque. » (WAFELLMAN 1909, p. 73). Le plan qui accompagne cette description situe sans ambiguïté le « couloir » à la place de la salle D et de la salle A alors alignée à la salle D (fig. 11). Un peu plus loin, il est précisé que « le mauvais état de la mosaïque du couloir ne permet pas de voir si le dessin était régulier. » (idem, p. 74). L. Lepage retrouve effectivement des tesselles noires ou blanches mais elles viennent du tamisage des terres qui recouvrent le caniveau extérieur déjà fouillé (LEPAGE 1965a, p. 6). Dans la salle proprement dite, il ne trouve que des « plaques de calcaire poli de couleur noire ou rose. » (LEPAGE 1992, p. 6). Il en conclut qu'il s'agit plus vraisemblablement d'un *opus sectile*. La fouille de 2012 a effectivement révélé deux fragments de dalles calcaires dans cette pièce. Mais la description de 1909 précise bien que le sol comporte les deux types de technique, dallage et mosaïque (*infra*).

Dans les deux phases, l'entrée peut se faire à deux endroits, par la salle J-L dont la description se trouve ci-dessous, et par l'extérieur, côté sud (fig. 7). L. Lepage propose qu'elle se trouve à l'emplacement d'une interruption d'1,10 m de

longueur du mur (LEPAGE 1965b, p. 8). Le sondage réalisé à cet endroit en 2012 montre que le mur se retrouve 45 cm plus bas (fig. 20). Il pourrait tout à fait s'agir de l'empreinte d'une dalle de seuil, arrachée lors du démantèlement du bâtiment. Son altitude pourrait concorder avec celle du pavement.

La pièce J-L : une galerie de façade

La dernière pièce connue à ce jour, J-L, est interprétée par L. Lepage comme un espace divisé en deux, J et L. En réalité cette division est due au passage du bassin construit au XIX^e siècle. Il s'agit pour l'instant de la salle explorée sur la plus grande distance, 14 m de longueur, sans pourtant que son extrémité septentrionale soit atteinte (fig. 2). Elle garde une largeur constante de 3,35 m *intra muros*, relativement étroite donc. Tout porte à croire que cette pièce constitue une galerie qui longe toute la façade du bâtiment résidentiel, du côté de la cour agricole, à l'instar de ceux des grands établissements ruraux connus en Gaule Belgique (COLLART 1996, VAN OSSEL, DEFGNEE 2001). L'exemplaire le plus proche reste celui de la villa d'Andilly-en-Bassigny (THEVENARD 1996, fig. 44, p. 100-104). Dans tous ces exemples, le secteur balnéaire occupe une des extrémités du bâtiment. A Saint-Dizier, le fait que la galerie J-L s'interrompe dans l'alignement de la salle D suggère qu'ici aussi les bains soient excentrés au sud du bâtiment résidentiel.

Conclusion

La reprise des fouilles dans ce secteur déjà visité trois fois avant 2012 permet donc de l'identifier avec plus de certitude comme les bains privés d'un établissement rural, construits à une extrémité du bâtiment résidentiel, dont le reste n'est pas encore connu.

Ce secteur n'est pas construit avant la fin du II^e siècle, ce qui demeure tardif par rapport aux exemples connus par ailleurs. Il est fort possible que des bains antérieurs existent à proximité, ou tout du moins un autre bâtiment résidentiel, car le mobilier répandu autour de l'édifice montre une occupation soutenue au moins dès le début du I^{er} siècle de notre ère. Toute la construction du bâtiment est conditionnée par l'approvisionnement en eau courante du *frigidarium*. Ses murs sont donc construits en premier, afin de les accoler au plus près de la pente d'où sourde la source, et aussi pour canaliser l'eau dans un

profond caniveau afin de ne pas inonder le reste du chantier.

A une date que l'on situe actuellement au plus tôt dans le dernier quart du III^e siècle, les bains sont transformés. Le secteur chauffé est diminué de moitié côté ouest mais en partie agrandi côté est, pour une raison inconnue. Il oblige les bâtisseurs à reconstruire un canal de chauffe au *praeformium*. Pour une raison tout autant inconnue, les salles servant de sas thermique entre le *caldarium* et le bassin du *frigidarium* occupent davantage de place. Le *frigidarium* semble même séparé du reste des bains par les vestiaires qui sont étendus jusqu'à lui.

Quant à la vidange d'origine du bassin froid, elle

devient hors d'usage à une date inconnue, peut-être différente de celle des travaux précédents, n'est pas réparée mais remplacée par un caniveau extérieur au bâtiment et aérien.

Les bains doivent rester en fonction au moins dans la première moitié du IV^e siècle, à l'image du mobilier trouvé dans les cendres du *praeformium*. Le tesson décoré par une molette du début du V^e siècle découvert cette année dans les déblais de L. Lepage montre qu'une occupation se poursuit au moins jusqu'à cette date, sous une forme inconnue qu'il paraît crucial de déterminer dans les années à venir.

1. Le docteur Chaussinand est également propriétaire du Châtelet de Gourzon à Bayard-sur-Marne (Haute-Marne), où se concentrent les vestiges d'une agglomération antique qu'il souhaite explorer (ANONYME 1911, p. XL).
2. Nous utilisons le terme d'« espace de résidence » par défaut, par manque de vocabulaire qui nous permettrait de différencier l'espace bâti (le bâtiment résidentiel, les cours et les communs) du reste du domaine (ses champs, ses pâturages et ses bois).
3. Les vestiges de l'habitat du X^e siècle sont peut-être en dehors des fouilles de L. Lepage, ou passés inaperçus lors du dégagement des bains au XIX^e et au début du XX^e siècle. En revanche, il nous semble peu crédible que l'expérience de pré et protohistorien de L. Lepage lui fasse manquer de telles observations, d'autant plus qu'il les effectue là où les niveaux d'abandon de l'Antiquité sont conservés, à l'extérieur du bâtiment.
4. La parcelle contient également des vestiges d'un habitat conséquent de la fin de l'âge du Bronze (DUROST, ACHARD-COROMPT, TRUC 2004). Ils n'auront pas à être pris en compte car l'essentiel des vestiges est à l'est de la parcelle, à l'écart des gisements antiques et médiévaux.
5. La surface des trois diagnostics archéologiques réalisés avant l'aménagement de la ZAC du Chêne Saint-Amand se répartit ainsi : 204 650 m² pour celui de 1992 à « Le Seugnon », 65 160 m² pour celui de 2001 à « La Tuilerie » et 22 120 m² pour celui de 2006 à « La Tuilerie », soit un total de 291 930 m², auxquels il faudrait ajouter les diagnostics du contournement routier qui passe juste au sud de la ZAC.
6. En dehors des 2000 visiteurs des deux journées portes ouvertes, ce sont jusqu'à 300 personnes par jour qui viennent quotidiennement observer et questionner les archéologues au travail. Les abords des fouilles deviennent alors un surprenant lieu de discussion, de rencontre et d'échanges de souvenirs bragards.
7. L'appartenance de l'agglomération du Châtelet de Gourzon (dorénavant situés sur les communes de Bayard-sur-Marne et de Fontaines-sur-Marne, Haute-Marne) au Perthois gallo-romain est incertaine. En revanche, ce secteur dépend avec certitude de l'archidiaconé carolingien du Perthois.
8. L. Lepage fait cette description importante : « ..., nous avons remarqué des sécrétions calcaires contre les parois externes du conduit. Ces sécrétions sont identiques à celles découvertes à l'intérieur de la canalisation. Nous pensons que ce caniveau non étanche provoquait de l'humidité et pour cette raison il fut abandonné. » (LEPAGE 1992, p. 5).
9. Notons à cet égard la présence d'un bloc calcaire soigneusement taillé, manifestement réemployé dans le mur de l'angle nord-est de la piscine froide (salle C). Il témoigne lui aussi d'un bâtiment antérieur dans les environs.
10. « Avant le sport, le baigneur pouvait s'oindre d'huile. »
11. D'après les clichés pris de 1902 à 1904, la *suspensura* subsiste encore lors des fouilles de C. Chapron. Elle a disparu lorsque L. Lepage entreprend ses travaux en 1964, mais il dispose d'un tronçon effondré qu'il fouille en 1965, entre les deux réservoirs du XIX^e siècle (LEPAGE 1965, p. 3-5).

Bibliographie

- AHU-DELOR A., BARTHELEMY D., BARTHELEMY F., DUROST R., FORTUNE C., HERVE C., HUMBERT S., JOLY M., MOUTON-VENAULT S., PETITALLOT D. 2010, « Caractérisation des vaisseliers culinaires dans l'est de la Gaule au cours des trois premiers siècles de notre ère », *Actes du congrès de la S.F.E.C.A.G. de Chelles, 2010*, Marseille, p. 301-330.
- ANONYME, 1904, « Extrait des Procès-verbaux de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier. », *Mémoires de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier*, t. 9, Saint-Dizier, p. 119-156.
- ANONYME, 1911, « Extraits analytiques des comptes-rendus des séances de l'année 1908. », *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, t. 27, Vitry-le-François, p. I-XLVIII.
- BEAGUE-TAHON N., BOURDIN D., 1993, *Rapport de fouilles archéologiques réalisées au centre d'activités commerciales et tertiaires du Chêne-Saint-Amand, lieu-dit « Le Seugnon-Toupot-Millot » à Saint-Dizier (Haute-Marne)*, Rapport de fouille, Afan, inédit, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- BOMPAIRE M. 1990, « Monnaies et plombs romains trouvés à Perthes (Haute-Marne) », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 45, Paris, p. 755-758.
- BOUET A., 2003, Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise, *Collection de l'Ecole Française de Rome*, 320, Rome.
- BUR M., 2005, « De la villa d'Olonne à la ville de Saint-Dizier. Recherches sur le processus d'urbanisation en Champagne du VIIIe au XIIIe siècle », in BUR M., *La Champagne médiévale, recueil d'articles*, Langres, p. 525-538.
- COLLART J.-L., 1996, « La naissance de la villa en Picardie : la ferme gallo-romaine précoce. », in Collart J.-L., Bayard D. (dir.), *De la ferme indigène à la villa gallo-romaine*, Actes du deuxième colloque de l'AGER, Amiens, septembre 1993, *Revue Archéologique de Picardie*, n° spécial 11, Amiens, p. 121-156.
- DEVROEY J.-P., 2003, *Economie rurale et société dans l'Europe franque*, t. 1, Paris.
- DUROST R., 2006, « Saint-Dizier « Rue Bonnor, Z.I. des Trois Fontaines » », *Bilan Scientifique 2003*, D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Service Régional de l'Archéologie, Châlons-en-Champagne, p. 140-142.
- FOUROT A., 1892, « Les origines de Saint-Dizier », *Mémoires de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier*, t. 6, Saint-Dizier, p. 1-62.
- FREZOULS E., 1967, « Circonscription de Champagne-Ardenne », *Gallia*, Informations, 25, Paris, p. 271-296.
- GESTREAU R. 2006, « Plichancourt « Les Monts » », *Bilan Scientifique 2003*, D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Service Régional de l'Archéologie, Châlons-en-Champagne, p. 97-100.
- HOLLARD D. 1997, « Un trésor de monnaies romaines du Bas-Empire trouvé à Perthes (Haute-Marne) en 1760 », *Cahiers Numismates*, Société d'Etudes Numismatiques et Archéologiques, 131, p. 14-23.
- HUBENER W., 1968 « Eine studie zur Spätromischen Rädchensigillata (Argonnensigillata) », *Bonner Jahrbücher*, 168, Bonn, p. 241-298.
- KASPRZYK M., MOUTON-VENAULT S., 2011, « Quelques contextes de consommation tardifs de l'est de la Gaule Lyonnaise, principalement chez les Eduens », in Van Ossel P. (dir.), *L'époque romaine tardive en Ile-de-France. Dioecesis Galliarum, Document de travail n°9*, Paris, p. 67-102.
- LEPAGE L., 1965a, *Saint-Dizier, Haute-Marne, Fouille d'un habitat gallo-romain au lieu-dit Tuilerie et Fourneau des Crassées*, Rapport de fouille, campagne 1964, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.

- LEPAGE L., 1965b, *Saint-Dizier, Haute-Marne, Fouille d'un habitat gallo-romain au lieu-dit Tuilerie et Fourneau des Crassées (campagne 1965)*, Rapport de fouille, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- LEPAGE L., 1966, *Saint-Dizier, Haute-Marne, Fouille d'un habitat gallo-romain au lieu-dit Tuilerie et Fourneau des Crassées (campagne 1966)*, Rapport de fouille, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- LEPAGE L., 1967, « Saint-Dizier, des origines au Moyen Age. », *Mémoires de la société des Lettres, des Sciences, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier*, 2^e série, t. 1, Saint-Dizier, p. 11-40.
- LEPAGE L., 1968a, *Saint-Dizier, Fouille d'un habitat gallo-romain, Les Crassées*, Rapport de fouille, campagne 1968, déposé à la D.R.A.C. de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- LEPAGE L. 1968b, « Notice Archéologique de la Commune de Perthes (Haute-Marne) », *Les Cahiers Haut-Marnais*, 93-94, Chaumont, p. 75-89.
- LEPAGE L., 1986, « Eléments de construction en terre cuite de Saint-Dizier (Haute-Marne) », *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, t. 79, Reims, p. 39-45.
- LEPAGE L., 1992, « L'habitat gallo-romain des Crassées à Saint-Dizier », *Mémoires de la Société des Lettres, des Sciences, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier*, 2^{ème} série, t. 2, Saint-Dizier, p. 3-82, 2^{ème} édition.
- PARESYS C., TRUC M.-C., 2009, « Trois riches tombes de chefs du VI^e siècle à Saint-Dizier », in Alduc-Le Bagousse A. (dir.), *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV^e-XV^e siècle)*, Actes de la quatrième table ronde du CRAHM, Caen, 2007, Publications du CRAHM, Caen, p. 69-99.
- RICHARD L. 1969, « Fouilles sur le site des Ormes à Perthes (Haute-Marne) », *Les Cahiers Haut-Marnais*, 96, Chaumont, p. 23-33.
- SEGUIER J.-M., 2011, « La céramique du Bas-Empire du secteur Saint-Yonne : productions, typologie et proposition de classement chronologique des ensembles », in Van Ossel P. (dir.), *L'époque romaine tardive en Ile-de-France. Dioecesis Galliarum, Document de travail n°9*, Paris, p. 13-44.
- THEVENARD J.-J. 1996, La Haute-Marne, *Carte Archéologique de la Gaule*, 52/1, Paris.
- TRUC M.-C., 2008, avec la collaboration de Parésys C., « Trois tombes d'exception à Saint-Dizier », in Varéon C. (dir.), *Nos ancêtres les Barbares, voyage autour de trois tombes de chefs francs*, catalogue de l'exposition de Saint-Dizier, Paris, p. 50-69.
- TRUC M.-C., 2009, avec la collaboration de Bell B., Cabart H., Calligaro T., Fischer S., Parésys C. et Tegel W., « Trois riches tombes du VI^e siècle sur le site de « La Tuilerie » à Saint-Dizier (Haute-Marne) », in Guillaume J., Peytreman E. (dir.), *L'Austrasie, Sociétés, économies, territoires, christianisation, Actes des 26^e Journées internationales d'archéologie mérovingienne, Nancy, septembre 2005*, Mémoires de l'Association française d'archéologie mérovingienne, t. 19, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, p. 313-331.
- TRUC M.-C., 2010, avec la collaboration de Paresys C., « Des chefs francs à Saint-Dizier ? Découverte de trois tombes exceptionnelles en 2002 », *Mémoires de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier*, 2^{ème} série, t. 9, Saint-Dizier, p. 18-57.
- TRUC M.-C., 2012, « Probable Frankish burials of the sixth century AD at Saint-Dizier (Haute-Marne, Champagne-Ardenne, France) », in The very beginning of Europe ? Cultural and Social Dimensions of Early-Medieval Migration and Colonisation (5th-8th century), *Actes du colloque de Bruxelles, mai 2011, Relicta Monografieën*, 7, Bruxelles, p. 51-66.
- VAN OSSEL P., DEFGNEE A., 2001, Champion, Hamois, Une villa romaine chez les Condruses, *Etudes et Documents, Archéologie*, 7, Namur, Ministère de la Région wallonne.
- WAFELLMAN M., 1909, « Notes sur un Etablissement de Bains gallo-romain à Saint-Dizier (Hte-Marne), mis à jour en 1900 », *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 3, Reims, p. 73-74.